Décret approuvant un emprunt obligataire international d'un montant nominal total de 2 milliards d'euros.

Décret n° 2-25-322 du 3 chaoual 1446 (2 avril 2025) approuvant un emprunt obligataire international d'un montant nominal total de 2 milliards d'euros.1

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n deg 60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n deg 1-24-65 du 11 journada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir nº 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982), notamment son article 41;

Sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. _ Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés à l'original du présent décret, le contrat de souscription conclu le 1 chaoual 1446 (31 mars 2025) entre le Royaume du Maroc, d'une part, et BNP Limited, Paribas, Citigroup Global Markets Deutsche Bank Aktiengesellschaft et J.P. Morgan Securities plc, d'autre part, ainsi que le contrat de service financier, entre le Royaume du Maroc, d'une part, et Citibank N.A., London Branch et Citibank Europe plc, Germany Branch, d'autre part, et l'acte d'engagement unilatéral, conclus le 3 chaoual 1446 (2 avril 2025), pour l'émission d'un emprunt obligataire international d'un montant nominal total de 2 milliards d'euros en deux tranches. La première tranche, d'un montant de 900 millions d'euros, représentée par des obligations nominatives portant intérêt au taux de 3,875% l'an, au prix d'émission de 99.775% et venant à échéance le 2 avril 2029. La deuxième tranche, d'un montant de 1 milliard 100 millions d'euros, représentée par des obligations nominatives portant intérêt au taux de 4,750% l'an, au prix d'émission de 99,276% et venant à échéance le 2 avril 2035.

ART. 2. La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 3 chaoual 1446 (2 avril 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

¹⁻ Bulletin officiel N° 7396 – 18 chaoual 1446 (17-4-2025), p 508.

Pour contreseing: La ministre de l'économie et des finances,

NADIA FETTAH.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel nº 7394 du 11 chaoual 1446 (10 avril 2025).